



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'état civil et des naturalisations SENa
Amt für Zivilstand und Einbürgerung ZEiA

Office de l'état civil du canton de Fribourg
Zivilstandsamt des Kantons Freiburg

Formulaire pour l'ouverture d'un dossier de déclaration du nom

L'une des conditions suivantes pour la personne concernée est-elle remplie ? (Cochez ce qui convient, un seul choix possible)

- Le mariage ou le partenariat enregistré est dissous par le divorce ou le décès
- Le mariage a été célébré avant le 01.01.2013
- Enfant de parents non mariés ensemble

(À sa naissance, le premier enfant commun de parents qui ne sont pas mariés ensemble prend automatiquement le nom de célibataire de sa mère. Si vous exercez une autorité parentale conjointe, il est possible de donner le nom de célibataire du père à l'enfant en faisant une demande en ce sens dans l'année qui suit la déclaration relative à l'autorité parentale. C'est également le cas si le père exerce seul l'autorité parentale. Si l'enfant a plus de douze ans, il doit donner son accord.)

- Enfant de parents mariés ensemble

(Les parents mariés ensemble qui ont choisi le nom de leurs enfants communs au moment de leur mariage peuvent modifier leur choix jusqu'à un an après la naissance de leur premier enfant. Ils peuvent demander que l'enfant prenne le nom de célibataire de l'autre parent. Cela modifie également le droit de cité et les futurs enfants communs porteront le même nom.)

Dossier complet* à envoyer par courrier postal à l'adresse suivante

Office de l'état civil du
canton de Fribourg
Rue de l'Abbé-Bovet 14
Case postale 215
1701 Fribourg

*Formulaire (3 pages) + documents requis. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Je souhaite être convoqué-e dans le bureau suivant (Cochez ce qui convient, un seul choix possible) :

- Fribourg
- Tafers
- Bulle
- Morat
- Romont FR
- Estavayer-le-Lac
- Châtel-Saint-Denis

Informations concernant la personne concernée :

Nom de famille	
Nom de célibataire	
Prénom(s)	
Date de naissance (jj.mm.aaaa)	
Lieu et pays de naissance	
Lieu d'origine / Nationalité	
Nom de la mère	
Prénom de la mère	
Nom du père	
Prénom du père	
Adresse	
Code postal	
Localité	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	

Etat civil (*cochez votre statut et complétez les champs liés*)

Célibataire

Veuve

Pays du mariage avec le défunt époux / union avec la défunte partenaire	
Pays du décès	

Divorcée / Partenariat enregistré dissout

Pays du mariage avec l'ex-époux / union avec l'ex-partenaire	
Pays du divorce / de dissolution du partenariat enregistré	

Les frais et les émoluments liés à la procédure devront être réglés à l'état civil, au moyen d'une carte bancaire, de TWINT ou en liquide, au moment des formalités.

Documents à joindre au formulaire :

- Une copie d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) pour la personne concernée (obligatoire dès 12 ans révolu) ou pour chacun des parents si la personne concernée a moins de 12 ans révolu. *(Les cartes d'identité doivent être photocopiées des 2 côtés.)* Les originaux seront présentés lors du rendez-vous.
- Une copie du permis de séjour pour les ressortissants étrangers. *(Les cartes d'identité doivent être photocopiées des 2 côtés.)* Les originaux seront présentés lors du rendez-vous.
- Attestation de domicile, originale, datée de moins de 6 mois de la personne concernée.

Selon la transaction ou les circonstances concrètes, l'officier-ère de l'état civil se chargera de vous transmettre la liste des documents requis pour l'ouverture de votre dossier.

A réception de tous les documents originaux, l'officier-ère de l'état civil vous convoquera pour un rendez-vous en fonction des disponibilités du calendrier.